

Commune de CAMBRAI

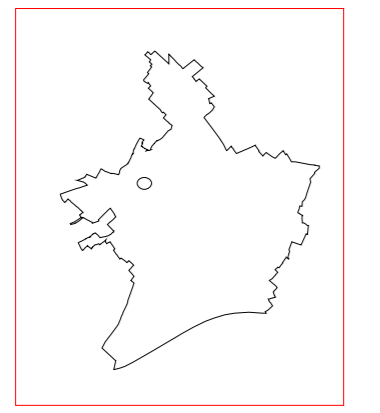
59122



Plan Local d'Urbanisme

PLAN 1/1

Éléments constitutifs du Porter à Connaissance (P.A.C.) Art R. 121-1 du Code de l'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

ADJUTER ACTI ANCIEN HORTAL DE CAMBRAI PT 196

Légende
Limite communale
Bâtiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

AC1 Protection des Monuments Historiques
Voir liste ci - contre

AS1 Protection des Captages en Eau Potable
Captages d'Écodoivre et de Frouille
P.I. = Périmètre de Protection Immédiate.
P.R. = Périmètre de Protection Rapproché.
P.E. = Périmètre de Protection Éloigné.

EL7 Alignement
RN 30 - RD 29 - RD 939 - RN 39
RUE DU GENERAL DE GAULLE - BOULEVARD VAUBAN - AVENUE MICHELET - RUE BERTRAND MILCENT - RUE D'ARRAS - RUE DU COMTE D'ARTOIS

EL11 Interdiction d'Accès
R.N. 43

I3 Protection des Canalisations de Transport de Gaz.

Règlement de Sécurité des Ouvrages de Transport de Gaz combustibles par Canalisation.
Arrêté du 4 août 2006
MARCQ EN OSTREVENT - MASNIERES

Canal Mobile Axé sur la Canalisation
Bande de Servitude: DN 150
Largeur totale = 10 m à droite = 7m à gauche = 3m

Classement des Canalisations:
A = Régions Désertiques ou Montagneuses pâturages, terres de cultures, forêts, zones rurales.
B1 = Secteurs d'une densité à l'hectare de logements et de locaux correspondant à une occupation équivalente supérieure à 4, calculée d'après la surface d'un carré mobile axé sur la canalisation de côté
B2 = Secteurs situés à moins de 75 mètres d'un établissement rangé pour risque d'incendie ou d'explosion dans la 1ère classe des établissements dangereux.
- Secteurs compris dans le domaine public national ou départemental.
- Zones industrielles - Z.A.C.
C = Agglomérations, dès lors que la densité de logements est supérieure à 40.

I4 Protection des Lignes Haute-Tension.
Voir liste complète sur le tableau des Servitudes d'Utilité Publique.

I1BIS Hydrocarbures Liquides
Protection des pipe lines
Pipe - Line CAMBRAI - GLONS ET Raccordement Aéroport de Cambrai - Niergnies

T1 Protection des Lignes Ferroviaires.
Voie Ferrée - BUSIGNY - SOMAIN et SAINT JUST en CHAUSSEE - DOUAI

T5 Relations Aériennes Servitude de Dégagement.
Aérodrome de CAMBRAI - NIERGNIES

T7 Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de Cambrai Epigny et de Cambrai Niergnies

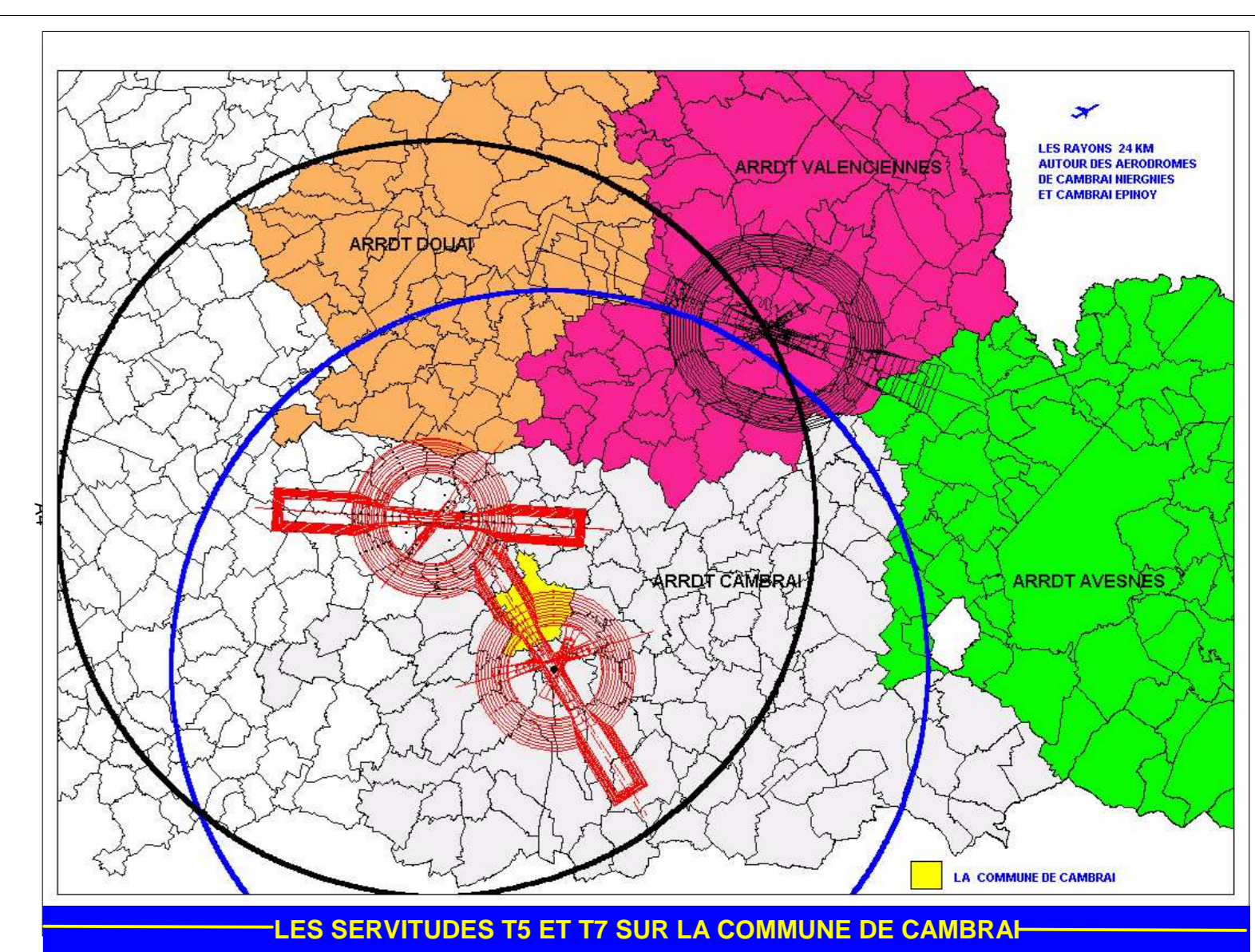
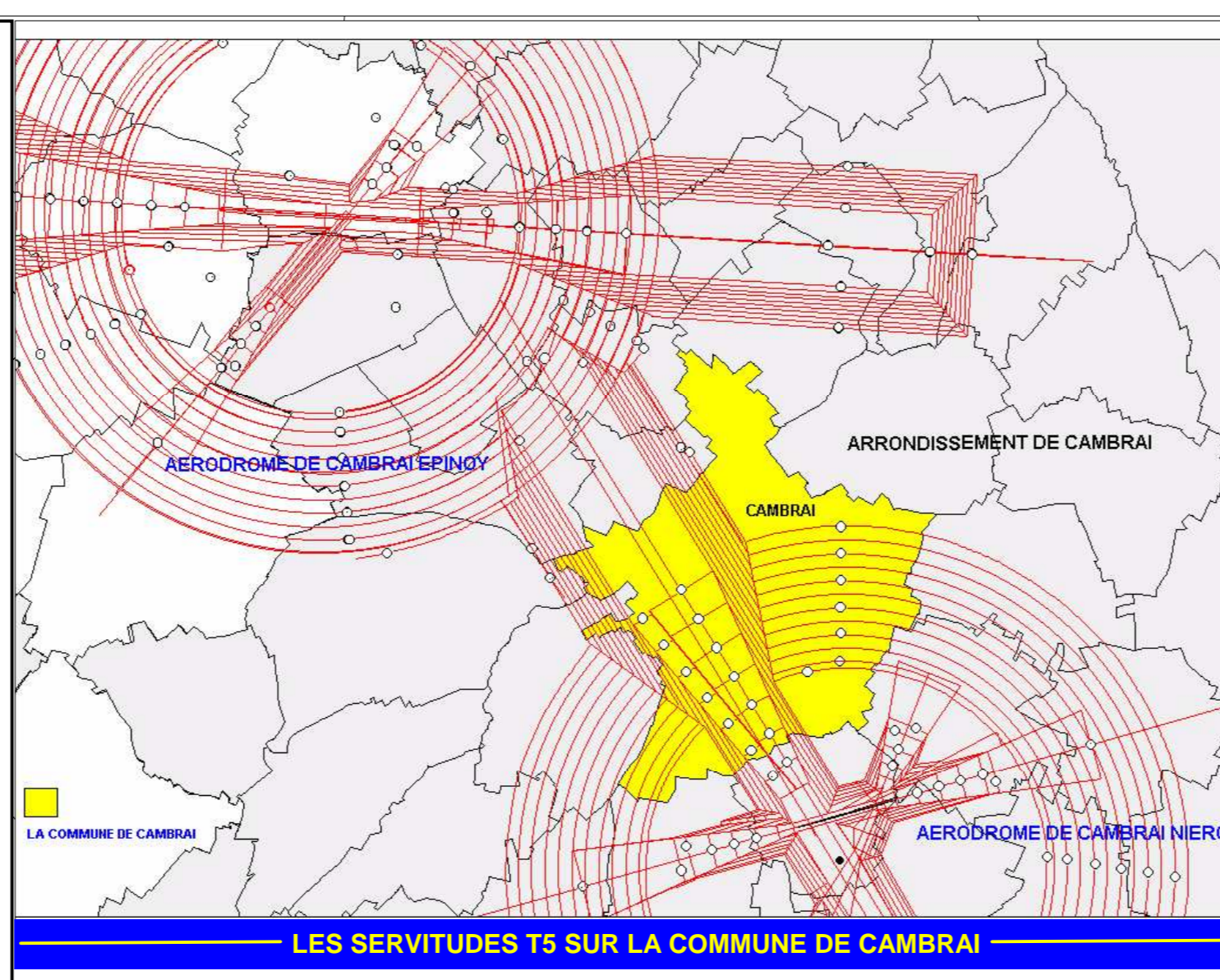
PT2LH Protection des Faisceaux Hertziens contre les Obstacles (PT2LH)
Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles (aligner du faisceau) il est interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat sauf dérogation de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la plus haute excède 77 mètres au dessus du niveau du sol ou l'obstacle procure obstacle par rapport au niveau de la mer
Liaison DOUAI CASERNE CORBINEAU - GROUGIS (DEPT 02)
ALTITUDE MAXI en M = 103 à 104 m

PT3 Câbles télécom du réseau national (TRN)
Câble TNR Arère F116 Lille - Reims Tronçon Cambrai - Saint Quentin
Les éléments concernant la servitude PT3 n'ont pas été communiqués pendant la réalisation de ce plan.
Merci de vous retourner vers le gestionnaire pour un complément d'informations.

PT1 Relations Aériennes servitudes de balisages
BS1 et BS5

PM2 I.C.P.E
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement donnant lieu à une servitude
Site anciennement GILLET - THAON Parcelle cadastrée AL n° 159
Enveloppe des zonages réglementaires. Se reporter au documents officiels joints pour le détail des zonages et règlements Approuvé le 16/08/2004

INT1 Pour information
Cimetière civils
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.
Cimetière militaires
● Cimetière militaire allemand
● Cimetière militaire britannique



- 1 - Deux membres dits "Pierres Jumelles" rue des Pierres Jumelles, parcelle n° 1236 section D du cadastre (C.M.H. 106 de 1877)
- 2 - Cathédrale Notre-Dame (C.M.H. 09.06.1906)
- 3 - Eglise Saint-Omer (C.M.H. 26.11.1919)
- 4 - Restes de l'église Saint-Martin, tour (M.H. 18.07.1985)
- 5 - Restes du couvent des Récolètes, rue Jean-Cholle; église et bâtiment conventuel situés au nord (M.H. 02.03.1943)
- 6 - Restes de l'ancien palais archiepiscopal (sous-protection) (C.M.H. 21.06.2002)
- 7 - Ancien collège des Moines ou Grand Séminaire, comprenant : la chapelle (M.H. 30.04.1920) une zone de son entrée de terrain à l'extérieur de la chapelle (C.M.H. 09.09.1923) - les façades et toitures sur rue du Grand Séminaire et du bâtiment en retour sur la rue des Ecoles (C.M.H. 01.03.2010) - la grande salle de Tribunal Républicain située au 3er étage du 2ème de ces deux bâtiments (C.M.H. 29.08.1920) - les façades et toitures sur cour de chacun de ces deux bâtiments (M.H. 10.09.1927)
- 8 - Ancien château de Selve - parties subsistantes du château du moyen âge; remparts; façades et toitures des bâtiments du XVIIIe siècle (M.H. 11.09.1991)
- 9 - Château - porte (C.M.H. 14.04.1922)
- 10 - Porte Jean-Cholle (C.M.H. 1987)
- 11 - Porte de Paris (C.M.H. 05.05.1942)
- 12 - Porte Saint-Ladre (M.H. 12.04.1993)
- 13 - Tour des Arques (C.M.H. 10.07.1942)
- 14 - Tour du Caumont boulevard Jean-Baptiste CADARON (M.H. 01.12.1997)
- 15 - Tour Saint-Fiacre, boulevard de la Liberté (CADAS 528) (M.H. 01.12.1997)
- 16 - Château Romain ancienne maison de campagne de l'abbaye de Saint-Sépulchre, siège du canal de Saint-Quentin; façades et toitures du château, du pavillon d'entrée et des deux pavillons des communs; sol de la cour et du jardin; dunes (M.H. 08.05.1988)
- 17 - Ancien Hôtel Saint-Jules, place Jean Moulin - façades sur rue et sur cour des bâtiments antérieurs à la Révolution; salle de l'abbaye d'Artois XVIIIe (M.H. 23.12.1982)
- 18 - Cercle philothèque Thémis, 1 petite rue Vandenberg - les façades et les toitures sur la rue du Temple et sur la petite rue Vandenberg; le bâtiment d'origine primitif situé dans la rue du Chapitre (M.H. 20.12.1985)
- 19 - Béguinage Saint-Florent et Saint-Vaast, 22, 24 rue des Anglois; façades et toitures (C.M.H. 02.06.1960)
- 20 - Béguinage Notre-Dame, 27 rue des Capucins; façade sur rue et toiture correspondante (M.H. 16.07.1984)
- 21 - 2 place Fervoy; Maison du bailli de Marigny; façade et toiture (M.H. 20.11.1931)
- 22 - 8 place du Marché (anciennement 40 place aux Bœufs); façade (C.M.H. 02.04.1947); tour (M.H. 19.03.1948)
- 23 - 10 place du Marché (anciennement 40 place aux Bœufs); façade et toiture (M.H. 10.03.1932)
- 24 - 12 place du marché - Hôtel Laroche de Ville; façade (M.H. 26.12.1952)
- 25 - 48-50 rue de Niergnies; Maison dite "Escapade" (C.M.H. 11.06.1920)
- 26 - 17 rue Saint-Carnot - Hôtel de Simenoucourt - porte (vareux déposés au Musée municipal) (C.M.H. 10.10.1922)
- 27 - Chapelle ou refuge de l'église de l'abbaye; façades; toitures; et intérieur de la chapelle située au premier étage du refuge de l'abbaye de Valenciennes; aussi dénommée "chapelle Valenciennes"; 5 rue Valenciennes (M.H. 16.08.2016)
- 28 - Hôtel communal de la Chambre de Commerce et d'Industrie; La cage escalier; la cage de l'escalier; l'escalier des vireux; escalier et galerie du 1er étage (M.H. 05.01.2000) - les façades et toitures sur la place de la République; le hall d'entrée; l'escalier de son étage; les vitres du 1er étage; la salle de concert et son décor; la bibliothèque et son décor; situés à la place de la République (M.H. 10.02.2000)
- 29 - Ancien Hôtel général; façades et toitures; balcons; entourant la cour; avec la plancherie et la chapelle des comités de la grande allée au Nord et l'ancien corps de garde du quartier Montier et en totalité l'ancien pont d'entrée du quartier Montier avec les murs attenants situés rue Louis - Blanc à Cambrai parcelle 17 390 (M.H. 06.12.2002)
- 7 - Collège des Jésuites de Cambrai - M.H. 22/03/2012
La mur se prolongeant sur la rue des Ecoles; Façades et toitures de l'édifice et de la chapelle attenante côté rue Louis-Renan; Les deux escaliers avec leurs rampes en bois et la salle du XVIIIe siècle avec son sol décor au rez-de-chaussée de l'axe sud; La cour intérieure et le jardin situés - 2 - rue du Grand Séminaire à CAMBRAI

